

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100702-0000065774-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-3-2

Séance du vendredi 2 juillet 2010

FORMATION DES ELEVES A LA SECURITE DANS LES CARS SCOLAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le versement à la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs (FNTV) d'une subvention de 3 372,50 € pour la formation des élèves à la sécurité dans le transport scolaire.

Cette subvention sera prélevée sur le programme A791 - chapitre 65 - nature 6574 - fonction 81 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté